

Selon les informations fournies par l'Unesco (s. d. a), l'éducation à la citoyenneté a repris de l'intérêt dans les années 1990 :

Pendant les années 1990, l'éducation à la citoyenneté a de nouveau suscité de l'intérêt. Le nombre de démocraties formelles dans le monde est passé de 76 (46,1 %) à 117 (61,3 %). Ce phénomène a été qualifié de « troisième vague de démocratie », en référence à des événements précis qui se sont déroulés dans le monde comme la fin de l'apartheid en Afrique du Sud, la chute du mur de Berlin, la démocratisation des États ex-communistes en Europe de l'Est et la désintégration de l'Union soviétique.

Le besoin d'éducation à la citoyenneté ne concernerait ainsi pas seulement les nouvelles démocraties, mais toutes les démocraties, puisque le pluralisme et le multiculturalisme deviennent des enjeux majeurs : « Les sociétés multiculturelles sont confrontées au problème de la création d'États-nations qui reconnaissent et intègrent la diversité de leurs citoyens tout en embrassant un ensemble convenu de valeurs, d'idéaux et d'objectifs qui engage tous les citoyens » (Unesco, s. d. b). En mobilisant l'approche de la résolution de problème, qui est au cœur de la pédagogie du développement des compétences, nous pouvons considérer l'émergence de l'éducation à la citoyenneté comme une solution à un problème social engendré par un contexte historique spécifique : celui de l'apparition de nouvelles démocraties et du pluralisme des identités d'une part et, d'autre part, celui du multiculturalisme au sein de plusieurs sociétés. Si cette problématique très générale constitue l'arrière-plan de la demande sociale d'éducation à la citoyenneté, elle revêt des enjeux spécifiques dans chacun des États-nations. C'est pourquoi un diagnostic plus précis de la situation s'impose dans le contexte historique des sociétés qui se dotent d'une stratégie d'éducation à la citoyenneté.

La socialisation est l'une des visées éducatives du Programme de formation de l'école québécoise et, en ce sens, elle correspond à une responsabilité transversale à l'ensemble du projet éducatif. Deux programmes sont prévus pour former plus spécifiquement un citoyen responsable. Celui d'histoire et éducation à la citoyenneté a graduellement été mis en œuvre dans les écoles secondaires à

compter de 2004. Et, en 2008, au primaire et au secondaire, le programme d'éthique et culture religieuse est venu compléter la socialisation des élèves du Québec. On doit noter que ce programme remplace ceux d'enseignement moral et religieux catholique, ceux d'enseignement moral et religieux protestant et ceux d'enseignement moral non confessionnel.

La réforme de l'éducation en cours ne fait pas l'unanimité, ni chez les pédagogues, ni dans la population. En matière de socialisation, des enjeux fondamentaux concernant la personne et le vivre-ensemble dans une société démocratique sont touchés. Se conjuguent et s'affrontent alors différentes visions des personnes, de la société et de l'éducation. Pour mieux comprendre certains enjeux que pose cette réforme et aider à mettre en relief la complexité du problème au-delà des options idéologiques, nous allons analyser la réforme en cours à la lumière des composantes d'une approche de solution d'un problème. En considérant la réforme scolaire comme une réponse à un besoin spécifique de socialisation des élèves au Québec, nous pouvons chercher à comprendre le phénomène en isolant :

- i) le diagnostic du besoin social auquel correspond le choix pédagogique ;
- ii) la validité du choix pédagogique comme moyen pertinent et efficace pour répondre au besoin de socialisation ;
- iii) l'efficacité de la réforme.

Dans ce domaine d'intervention, comme dans plusieurs autres, il existe une tension entre deux points de vue : celui de l'énonciation de la politique éducative ou du plan d'intervention et celui de son application. Cette tension en matière d'éducation se manifeste dans les points de vue politique et pédagogique. Notre analyse s'appuie sur des données concernant la formation à la citoyenneté telle que proposée dans le curriculum scolaire et sur des données recueillies dans la recherche collaborative menée avec des enseignants dans le domaine. Elle repose aussi sur une analyse du programme d'histoire et éducation à la citoyenneté et sur sa démarche d'énonciation et d'expérimentation.

1. Le besoin de socialisation

1.1. L'intégration à l'État-nation : modèle à transformer

Quel est le besoin de socialisation aujourd'hui ? En quoi l'éducation à la citoyenneté devient-elle nécessaire ? Quels sont les enjeux sociaux qui en provoquent l'émergence ? Le ^{xx}e siècle a été marqué par les conflits d'États-nations qui, au nom d'une forme identitaire, exerçaient souvent l'exclusion et quelquefois l'élimination systématique des personnes qui ne possédaient pas cette identité. Le nazisme en Allemagne et l'idée d'une nation fondée sur la race supérieure ont certes marqué la conscience occidentale, mais il est impossible d'oublier toutes les formes de « nettoyage ethnique » ou de génocide qui ont eu lieu et qui ont encore lieu aujourd'hui. À la racine du besoin d'une éducation à la citoyenneté se retrouve une crise d'une conception de l'État-nation. C'est ce que confirme l'Unesco (s. d. a) :

Le renforcement du pluralisme au sein des États a encouragé le développement des programmes d'éducation civique au-delà des simples modèles patriotiques de la citoyenneté qui n'exigent qu'une loyauté dénuée de sens critique envers l'État-nation. En définissant la « citoyenneté » en termes de droits de l'homme et de responsabilités civiques, les programmes d'éducation civique tentent d'éviter d'associer le concept de « citoyenneté » à la notion de nationalité envisagée en termes d'identité ethnique, culturelle ou religieuse. Le résultat escompté est de rendre plus difficile la mobilisation d'un conflit politique autour de questions d'identité, et ce, à l'aide d'un concept de citoyenneté fondé sur les droits de l'homme et les responsabilités civiques.

Dans cette perspective, tirant les leçons de l'histoire, l'État-nation fondé sur une identité ethnique, culturelle ou religieuse pose problème, car elle conduit souvent au non-respect des personnes ne possédant pas cette identité. C'est en réponse à l'insuffisance de ce type de modèle identitaire d'État-nation qu'une citoyenneté fondée sur les droits de la personne et les responsabilités civiques est proposée, ainsi qu'une éducation propre à cette forme de citoyenneté. Transformer la citoyenneté d'État-nation fondée sur l'identité nationale apparaît dès lors comme un besoin social pour éviter l'exclusion et les conflits dans une société pluraliste.